

**EUROPEAN YOUTH OLYMPIC FESTIVAL (EYOF)  
MARIBOR (SLO) – 24 AU 29 JUILLET 2023**

**SYSTEME ET PERIODE DE QUALIFICATION :**

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les **minima LRBA\*** ci-dessous, une fois, dans la période du 01/04/23 au 02/07/23, dans toute compétition homologuée par la LRBA.

*\* Les critères LRBA établis sont basés sur la moyenne European Athletics (EA) Top 20 brut des années 2021 et 2022.*

Hommes	Discipline	Dames
10.70	100m	11.81
21.68	200m	24.33
48.60	400m	55.37
1.52.15	800m	2.08.86
3.51.74	1500m	4.26.28
8.25.01	3000m	9.42.69
13.90	110m H / 100m H	13.74
53.37	400m H	61.15
5.58.09	2000m steeple	6.53.37
22.35.03	5000m Marche	24.32.52
2.06	Hauteur	1.78
4.79	Perche	3.85
7.22	Longueur	6.04
14.69	Triple saut	12.47
17.97	Poids	15.36
55.25	Disque	44.16
68.18	Marteau	62.04
67.39	Javelot	50.57
6860	Decathlon/ Heptathlon	5099

## **REMARQUES GENERALES**

- Les athlètes nés en 2006 et 2007 rentrent en ligne de compte pour la sélection.
- Au maximum, 28 athlètes seront sélectionnés au total.
- Le nombre maximum d'épreuves auxquelles un athlète peut participer est de deux épreuves individuelles plus le relais.
- Un maximum d'un(e) athlète par discipline sera sélectionné(e). Si plusieurs athlètes remplissent les critères de sélection, l'athlète ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, sera sélectionné(e).

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé, dans toute compétition homologuée par la LRBA, se déroulant dans la période de qualification, l'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- Si plus de 28 athlètes remplissent les critères dans les différentes disciplines, la priorité sera donnée aux athlètes qui, sur base de leur performance, seront les mieux classés au ranking européen (Toplists EA) de leur catégorie U18, en date du 04/07/23.
- Le comité de sélection pourra, après la fin de la période de qualification, décider de participer au relais mixte (100m, 200m, 300m, 400m). Cette décision dépendra des athlètes sélectionnés en individuel sur les 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies.